

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

L'HÔTEL HOSPITALIER

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE NON MÉDICALISÉ

HÔPITAL LYON SUD - HÔPITAL HENRY GABRIELLE



La veille, au cours ou à la sortie d'un séjour hospitalier ou d'une séance de soins, vous pouvez avoir besoin d'un hébergement à **proximité de l'hôpital** ou de séjourner auprès d'un malade.

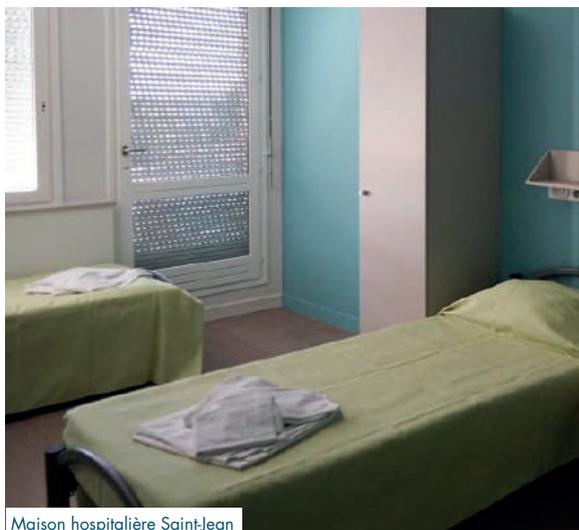


EN QUOI CELA CONSISTE ?

Les Hospices Civils de Lyon ont un partenariat avec des établissements hôteliers pouvant héberger des patients autonomes, avant, en cours de traitement ou en fin de séjour hospitalier, ne nécessitant pas de surveillance médicale particulière et résidant loin de l'hôpital.

Pour les patients assurés sociaux en France ou bénéficiaires de l'AME, le coût des nuitées est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie **sur prescription médicale**. Il n'y a donc aucun frais pour le patient. La prise en charge comprend la présence d'un accompagnant (deux si le patient est mineur), à l'exception de certains frais (petit déjeuner, taxe de séjour).

L'accès à l'hôtel hospitalier est sur prescription médicale et sous conditions (cf. conditions au verso). L'hôpital réserve l'hôtel et gère directement le dispositif.





QUELS SONT LES HÔTELS PARTENAIRES DES HÔPITAUX LYON SUD ET HENRY GABRIELLE ?

Maison hospitalière Saint-Jean

Hôpital Lyon Sud (bâtiment 1i)
165, chemin du Grand Revoyet
69310 Pierre-Bénite
04 72 66 25 70
mh.lyon@ordredesaintjean.fr



ORDRE DE SAINT-JEAN
France

+ D'INFOS



Accueil :

- de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h30 le samedi
- Chambre PMR sur demande

Odalys City Bioparc 4****

60 avenue Rockefeller 69008 LYON
04 78 77 18 18
bioparc@odalys.fr

Odalys
CITY

Accueil :

Accès :

- Métro ligne D arrêt Laënnec
- Tram T2 Ambroise Paré

- Accueil réception 24h/24
- Horaire check-in : 15h
- Horaire check-out : 12h
- Chambre PMR sur demande

+ D'INFOS



Odalys City Bioparc



DANS QUEL CAS PUIS-JE AVOIR ACCÈS À UN HÔTEL HOSPITALIER ?

Hospitalisation complète ou hospitalisation de jour

- 3 nuitées maximum accolées juste avant ou à la sortie d'un séjour hospitalier ou d'une venue en hôpital de jour
- Maximum 21 nuitées/an s'il s'agit de plusieurs séjours ou venues en hospitalisation de jour dans la même période

Séances itératives multiples

- Chimiothérapie, radiothérapie, caisson hyperbare, dialyses, aphérèses
- Nuitée(s) accolée(s) à une venue pour une séance ou entre deux séances
- Pas de limite maximum de nuitées tant qu'elles sont accolées à une séance

Conditions spécifiques aux femmes enceintes

- Résidant à plus de 45 minutes de la maternité de référence
- Nombre maximum de 21 nuitées/grossesse
- Grossesse physiologique : 5 nuitées consécutives maximum avant le séjour d'accouchement - consultations pour les examens obligatoires des 8^e et 9^e mois
- Grossesse pathologique : pas de limite de 5 nuitées consécutives, et toutes les consultations peuvent être concernées

Odalys City Bioparc



SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



www.chu-lyon.fr



Dons, legs, assurance-vie
<https://fondationhcl.fr>